



**Cour
Pénale
Internationale**

**International
Criminal
Court**



Le visage de la Cour



Une voie de communication

LA SENSIBILISATION DE LA CPI

Tisser des liens
tous les jours

Pour les communautés touchées par les crimes faisant l'objet d'une enquête ou d'un procès

L'Unité de la sensibilisation de la CPI favorise l'accès à la justice en créant des voies de communication entre la Cour et les communautés touchées par les crimes faisant l'objet d'une enquête ou d'un procès. Elle utilise divers canaux pour communiquer au quotidien avec les survivants de crimes de masse, les familles des victimes, les personnes favorables à la cause des accusés et les familles des accusés, les membres des communautés touchées par les conflits, et les divers publics concernés à titre professionnel ou autre. Elle informe, écoute, met en contact et donne des moyens d'agir.

INFORMER

Le personnel de l'Unité de la sensibilisation sert d'interlocuteur au niveau local et transmet aux communautés, dans les langues locales, des informations et des actualités relatives à la Cour et aux procédures. Il participe à des émissions de radio et de télévision, publie des messages sur les réseaux sociaux, participe à des ateliers et à des séminaires, montre des photos de la salle d'audience et des résumés vidéo des procédures, ou encore écoute simplement les personnes rencontrées et répond à leurs questions. Il dialogue avec la population sur les marchés, communique en ligne avec des juristes, des journalistes et la société civile, et est parfois amené à se rendre dans les villages les plus reculés. Il informe les victimes de la possibilité et du droit qu'elles ont de participer aux procédures et de demander réparation. Grâce à ces informations, les communautés concernées sont ainsi en mesure de déterminer comment s'adresser à la Cour.

ÉCOUTER

L'Unité de la sensibilisation est à l'écoute et répond aux questions concrètes qui lui sont posées, adapte ses séances d'information aux besoins des communautés, prend conseil auprès des chefs communautaires et des ONG, et tient compte des sensibilités culturelles. Elle recueille les questions des

communautés et les fait remonter jusqu'aux responsables aux plus hauts niveaux, qu'il s'agisse du Président, du Procureur ou du Greffier de la Cour, afin d'obtenir une réponse. Être à l'écoute de l'histoire des victimes et recueillir leurs témoignages – qu'elles parlent d'espoir, de frustration ou de craintes – et leurs attentes de justice tout en acceptant les critiques et les conseils, c'est ce qui fait notre quotidien. Parfois, le simple fait d'écouter les gens et de les laisser s'exprimer, en particulier les victimes, leur fait réaliser que le reste du monde les respecte et ne les oubliera pas, et qu'on les écoute.

ÉTABLIR LA LIAISON

L'Unité de la sensibilisation établit la liaison entre les communautés et la salle d'audience, et permet ainsi aux populations concernées, même à des milliers de kilomètres de la Cour, de suivre le déroulement de la procédure. Le personnel de l'Unité parcourt des centaines de kilomètres, transporte des générateurs et des projecteurs, et utilise des écrans, des murs, voire même des nappes, pour diffuser les procédures aux communautés touchées, en d'autres termes pour les rapprocher au plus près de la salle d'audience. Un des objectifs des activités de sensibilisation est de bâtir une relation de confiance pour que la présence de la CPI, malgré la distance physique, puisse prendre pleinement son sens pour les personnes concernées.

DONNER LES MOYENS D'ALLER DE L'AVANT

Prendre des décisions informées. Se faire entendre. Créer un véritable lien avec la Cour. Cela permet aux populations touchées par des crimes de voir que la justice est rendue et d'en apprendre davantage sur les possibilités qui leur sont offertes de participer au processus. C'est en outre un moyen de contribuer à leur guérison et de leur permettre de tourner la page. En favorisant l'accès à la justice, l'Unité de la sensibilisation veut donner aux survivants et aux communautés des moyens d'aller de l'avant. Ils doivent savoir que la Cour a été créée pour défendre leur cause.



Vue de la salle d'audience pour les communautés



Un interlocuteur : informer et écouter



Une présence sur le terrain et à la CPI

LES PROGRAMMES

PROGRAMMES À L'INTENTION DES COMMUNAUTÉS

L'Unité de la sensibilisation organise des séances d'information destinées aux communautés touchées et notamment à des groupes spécifiques tels que les communautés religieuses et leurs chefs, les enfants et les jeunes, les femmes, les personnes souffrant de handicap, etc., tout en prenant en considération les besoins particuliers de chacun de ces groupes et en mettant en place un cadre permettant d'apporter aux participants le soutien nécessaire.

PROGRAMMES À L'INTENTION DES MÉDIAS

Les médias, en particulier la radio et la télévision, sont des canaux de communication importants pour atteindre un public plus large. Les stations de radio et de télévision, les journaux et les agences de presse diffusent quotidiennement des informations sur la Cour dans les pays de situation.

L'Unité de la sensibilisation organise des programmes de formation et travaille sur des projets en coproduction avec des journalistes et des éditeurs locaux, conjuguant expertise et connaissances pour apporter au public des informations précises quant à la Cour et aux procédures.

PROGRAMMES À L'INTENTION DE LA COMMUNAUTÉ JURIDIQUE

Les juristes et en particulier les associations professionnelles, les juges et les magistrats sollicitent des informations auprès de la Cour dans l'optique de renforcer la coopération, accroître les connaissances, participer aux procédures en tant que conseils ou en tant qu'experts locaux pour des questions de justice internationale. Les ateliers et séances d'information organisés par l'Unité permettent aux juristes des systèmes nationaux de bénéficier des connaissances et de l'expérience de collègues travaillant à la Cour.

PROGRAMMES À L'INTENTION DES MILIEUX UNIVERSITAIRES

Les programmes de l'Unité offrent aux milieux universitaires – étudiants et professeurs de droit – un accès aux documents juridiques et autres ouvrages relatifs au droit international et à la CPI, à des conférences, à des séminaires et à d'autres types d'informations sur la justice internationale. L'Unité œuvre aussi à la mise en place de cours de droit pénal international dans les universités pour laisser une trace permanente dans les pays concernés.



InternationalCriminalCourt



IntlCrimCourt



icc-cpi



IntlCriminalCourt

Ceci n'est pas un document officiel, il est destiné à l'information du public.

Cour pénale internationale : Oude Waalsdorperweg 10, 2597 AK La Haye, Pays-Bas.

Adresse postale : Boîte postale 19519 ; 2500 CM, La Haye (Pays-Bas). Tél. + 31 (0)70 515 8515 ; Télécopie +31 (0)70 515 8555.

www.icc-cpi.int